

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Michel Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/dd28140fd78be9172ae3521e>

Date d'obtention : 2022-04-06 03:35:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Démarche concertée, planifiée et aidante sur le plan légal, établie sur entente entre procureur, policier et intervenants scolaires formés pour recueillir des faits de la victime dans les situations de sextage, dans l'objectif que le processus de traitement soit efficient.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Utiliser la trousse pour guider la démarche. Avec le contenu, pouvoir expliquer le processus à la victime. Délimiter les rôles de chacun, en outre en limitant l'enquête scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Protéger l'intégrité de la victime, entre autre en évitant de voir les images.